

Bruxelles, le 8 novembre 2024
(OR. en)

14826/24

SPORT 73

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Le rôle des principales caractéristiques d'un modèle européen du sport - <i>Débat d'orientation</i>

Les délégations trouveront en annexe une note d'information de la présidence sur le thème visé en objet, destinée à servir de base au débat d'orientation qui aura lieu lors de la session du Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" qui se tiendra les 25 et 26 novembre 2024.

Débat d'orientation
sur le rôle des principales caractéristiques d'un modèle européen du sport

Dans sa résolution sur les principales caractéristiques d'un modèle européen du sport¹ (ci-après dénommée "résolution du Conseil de 2021"), le Conseil se dit conscient que l'organisation du sport en Europe repose sur le droit fondamental à la liberté d'association et sur des valeurs telles que la solidarité entre les différents niveaux du sport, en particulier entre le sport professionnel et le sport de masse, l'équité, l'intégrité, l'ouverture, l'égalité de genre et la bonne gouvernance. Le Conseil s'y dit également conscient que, en Europe, la plupart des sports organisés fondés sur des valeurs se caractérisent essentiellement par une organisation de nature autonome, démocratique et territoriale en structure pyramidale, englobant tous les niveaux du sport, du sport de masse au sport professionnel, comprenant à la fois les compétitions de clubs et d'équipes nationales, ainsi que des mécanismes visant à garantir la solidarité financière, l'équité et l'ouverture dans les compétitions, comme le principe de promotion et de relégation. En Europe, le sport organisé fondé sur des valeurs est généralement structuré sur une base nationale et, en principe, géré par une fédération par sport, ce qui permet une approche globale des règles, réglementations et normes ainsi que le respect des calendriers des compétitions et du processus de qualification pour les compétitions. Ces organisations sont attachées à la solidarité financière entre le sport professionnel et le sport de masse, ainsi qu'aux niveaux les plus élevés de bonne gouvernance, aux droits fondamentaux et aux droits de l'homme, à la santé mentale et physique et à la sécurité des athlètes, à la prévention de toute forme de discrimination et à la promotion de l'intégrité du sport.

¹ Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les principales caractéristiques d'un modèle européen du sport, JO C 501 du 13.12.2021.

Par conséquent, la résolution du Conseil de 2021 invite les États membres, la Commission européenne et le mouvement sportif à soutenir les principales caractéristiques d'un modèle européen du sport, telles que la liberté d'association, la structure pyramidale, le système ouvert de promotion et de relégation, l'approche par la base et la solidarité, le rôle dans l'identité nationale, la création de communautés et les structures fondées sur le volontariat ainsi que ses fonctions sociale, éducative, culturelle et sanitaire, conformément aux dispositions pertinentes du droit de l'Union. Elle invite également les États membres, la Commission européenne et le mouvement sportif à approfondir et à poursuivre les discussions en cours avec toutes les parties prenantes du monde du sport sur les principales caractéristiques d'un modèle européen du sport.

Le Parlement européen a également reconnu l'importance d'un modèle sportif européen fondé sur des valeurs, les activités bénévoles et la solidarité dans sa résolution du 23 novembre 2021 sur la politique des sports de l'UE². Il a en outre pris acte de la diversité des approches en fonction des sports et des différents pays, tout en considérant qu'il convient de renforcer et de protéger davantage le socle commun du sport européen, en particulier les liens qui existent entre le sport de masse et le sport d'élite. À cet égard, il a appelé de ses vœux un modèle sportif européen qui reconnaisse la nécessité d'un engagement fort en faveur de l'intégration des principes de solidarité, de durabilité, d'inclusion pour tous, de compétition ouverte, de mérite sportif et d'équité.

² Résolution du Parlement européen du 23 novembre 2021 sur la politique des sports de l'Union européenne: bilan et pistes pour l'avenir (2021/2058(INI)), JO C 224 du 8.6.2022, p. 2.

L'étude d'avril 2022 sur le modèle européen du sport – Un rapport adressé à la Commission européenne³ s'est penchée sur la pertinence continue des principales caractéristiques d'un modèle européen du sport, telles que la structure pyramidale, les compétitions ouvertes, la solidarité, l'autonomie, le bénévolat et le rôle des valeurs européennes. L'étude a également examiné la manière dont certaines grandes tendances influent sur l'évolution du modèle européen du sport, telles que l'internationalisation et la commercialisation, la redistribution des recettes de l'élite vers le sport de masse, les potentielles structures de compétitions fermées, l'importance croissante de la bonne gouvernance, les tendances en matière de bénévolat, les habitudes sportives et d'autres tendances essentielles. L'étude mentionne en outre certaines lacunes, par exemple en ce qui concerne la portée du modèle européen du sport, son lien avec les valeurs européennes et la nécessité de lignes directrices plus claires concernant les mécanismes de redistribution et de solidarité.

Les récents arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne publiés les 21 décembre 2023⁴ et 4 octobre 2024⁵ ont également une incidence sur les discussions en cours concernant les principales caractéristiques d'un modèle européen du sport. Dans ce contexte, en février 2024, 26 ministres des sports de l'UE ont fait une déclaration dans laquelle ils ont rappelé l'importance de protéger et de renforcer un sport solidaire et fondé sur des valeurs, conformément à la résolution du Conseil sur les principales caractéristiques d'un modèle européen du sport⁶. Dans cette déclaration, les ministres ont notamment appelé à renforcer davantage les caractéristiques essentielles d'un modèle sportif européen en tant que vision et cadre de l'Union européenne pour l'avenir à long terme du sport européen et invité la Commission à réfléchir aux moyens appropriés de donner suite à la résolution du Conseil de 2021 concernant la sauvegarde de l'ouverture des compétitions, du mérite sportif, de l'intégrité, de la solidarité et des valeurs dans le sport.

³ Commission européenne, Sennett, J., Le Gall, A., Kelly, G. et al., "Study on the European Sport Model – A report to the European Commission", Office des publications de l'Union européenne, 2022.

⁴ 1: Cour de justice de l'Union européenne, demande de décision préjudicielle dans l'affaire European Superleague Company SL/Fédération internationale de football association (FIFA) et Union des associations européennes de football (UEFA), C-333/21, arrêt du 21 décembre 2023.

2: Cour de justice de l'Union européenne, International Skating Union/Commission européenne, C-124/21 P, arrêt du 21 décembre 2023.

3: Cour de justice de l'Union européenne, demande de décision préjudicielle dans l'affaire SA Royal Antwerp Football Club/Union royale belge des sociétés de football association ASBL (URBSFA), C-680/21, arrêt du 21 décembre 2023.

⁵ Cour de justice de l'Union européenne, demande de décision préjudicielle dans l'affaire Fédération internationale de football association (FIFA)/BZ, C-650/22, arrêt du 4 octobre 2024.

⁶ <https://www.sports.gouv.fr/declaration-des-ministres-des-sports-europeens-pour-un-modele-sportif-base-sur-la-solidarite-le>

Soutenir, approfondir et poursuivre les discussions en cours sur les principales caractéristiques d'un modèle sportif européen est l'un des objectifs directeurs du plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport (2024-2027)⁷. Le plan de travail de l'UE en faveur du sport invite la Commission européenne à élaborer, d'ici à la fin de 2026, un nouveau document stratégique à long terme sur l'avenir de la politique sportive de l'UE, y compris sur la promotion des principales caractéristiques d'un modèle sportif européen et sur l'intégration du sport dans les autres politiques de l'UE. Le plan de travail de l'UE en faveur du sport prévoit par ailleurs une étude sur les évolutions futures, les menaces et les possibilités ayant une incidence sur le modèle européen du sport.

Compte tenu de ce qui précède, il est opportun que les ministres des sports de l'UE aient la possibilité d'exprimer leur point de vue sur les évolutions récentes et les perspectives d'avenir en ce qui concerne les principales caractéristiques d'un modèle européen du sport, dans le contexte de l'avenir de la politique sportive de l'UE.

QUESTIONS DESTINÉES À ALIMENTER LE DÉBAT

1. Parmi les principales caractéristiques d'un modèle européen du sport, lesquelles devraient, d'après vous, être encore renforcées pour préserver les valeurs du sport en Europe, et de quelle manière? Selon vous, comment les travaux futurs envisagés dans le plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport (2024-2027) peuvent-ils contribuer au mieux à cet objectif, notamment en vue du prochain document stratégique à long terme sur l'avenir de la politique sportive de l'UE et de l'étude prévue?
2. Quelles méthodes et actions au niveau national et/ou de l'UE peuvent inciter le mouvement sportif à renforcer le lien entre le sport professionnel et le sport de masse, y compris par des mécanismes de solidarité financière?

⁷ Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur le plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport (1^{er} juillet 2024 - 31 décembre 2027), JO C, C/2024/3527, 3.6.2024.